



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0025



Objet : avenant n°1 au marché 21.094 relatif aux travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'église St Anne – Lot 1 : Couverture

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu l'article R2194-8 du code de la Commande Publique autorisant les modifications de marché pour un faible montant ;

Considérant que le marché n°21.094 relatif aux travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'église St Anne a été notifié à la société LYS TOITURE SERVICE le 29/10/2021 pour un montant de 653 913,11 € HT ;

Considérant que lors de l'exécution du marché, de nouveaux travaux se sont avérés nécessaires afin de traiter des maçonneries fortement dégradées et de limiter l'intrusion des pigeons par la pose de panneaux translucides ;

DECIDONS

Article 1^{er} : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°21.094 relatif aux travaux pour le projet de réfection des couvertures de l'église St Anne avec la société LYS TOITURE SERVICE pour un montant de 14 589, 96 € HT, soit une augmentation de 2,23 % du montant du marché.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

30 JAN. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Marie Vuylstecker.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :